

L'assurance vie : oui mais pas à n'importe quel frais ! Etude comparative sur l'importance des frais en assurance vie

La Défense, le 11 décembre 2020

Des UC dans les assurances vie : une bonne idée si on n'en fait pas les frais !

Les déclarations gouvernementales faites fin 2019 dans le cadre de la loi Pacte, ont incité il y a un an les épargnants français à se détourner de l'assurance vie investie principalement sur le fonds euros, pour accepter un peu de risque en incluant une proportion de supports en unités de compte. Ce changement dans la répartition des supports avait du sens tant du point de vue de la performance que de la diversification des risques. Néanmoins, les français ont dû appréhender les unités de compte avec certains actifs assez complexes. A cette difficulté s'est rajouté en parallèle le devoir de vigilance sur les nouveaux frais induits par les unités de compte sélectionnées. Beaucoup de français par manque de temps, de compréhension ou de courage ne regardent pas assez attentivement les frais des nouveaux contrats qu'on leur propose. Or, les espoirs de rendement dans un univers de taux bas étant faibles, les frais sont aujourd'hui un des éléments clés du moteur de performance des placements et des allocations financières.

En 2021, il est impossible de parler sérieusement d'assurance vie sans parler des frais de gestion du contrat

Quand un client achète un bien immobilier, il prend en compte les remboursements de crédit et les frais de co-propriétés, taxes foncières voire taxe d'habitation. Pourquoi lorsqu'il investit dans un produit financier, il oublie parfois ce qui peut gréver voire annuler les gains qu'il pourrait escompter ?

Deux raisons peuvent expliquer ce manque de vigilance sur les frais. Tout d'abord cela nécessite un effort d'analyse supplémentaire, du fait notamment d'une complexité accrue puisque les frais peuvent varier en fonction des supports en unités de compte sélectionnés ou des options choisies. Enfin, nous notons une difficulté pour réaliser de réelles comparaisons entre les différents contrats.

Sicavonline et Ageas France ont souhaité étudier les frais proposés en France et ont mené une étude comparative (source Profideo) en novembre 2020 en prenant la moyenne des frais de gestion constatée sur 34 contrats d'assurance vie commercialisés sur internet (reconnus de tous comme les moins chers du marché).

Pour un investissement de 10 000 euros sur 10 ans (sans revalorisation du contrat), les frais de gestion du contrat sont les suivants :

- Pour un contrat 100% en unités de compte, les frais de gestion annuels sont en moyenne de 0,70% ! Presque rien en apparence et pourtant le coût serait de 678 euros sur 10 ans,
- Pour un contrat 50% UC et 50% en fonds euros, la facture s'élèverait à 655 euros sur 10 ans.

En adhérant au contrat KOMPOZ, contrat 100% digital de bout en bout, un client qui investirait 10 000 euros sur une durée de 10 ans économiserait 237 euros sur ses frais de gestion, soit 35% d'économie pour un contrat 100% UC, si nous comparons ces frais de gestion à la moyenne de ceux du marché.

De même, sur une adhésion avec une répartition de 50% fonds en euros et 50% en UC, l'économie de frais de gestion serait de 11%.



« Lorsqu'il adhère à un contrat d'assurance vie et cherche de la performance, le particulier doit désormais appréhender l'écosystème des composantes financières des unités de compte et également être plus vigilant sur les frais de gestion. En complément des assureurs et distributeurs, les comparateurs et les médias jouent également un rôle important pour éduquer et aider les français à se repérer dans les frais de gestion. C'est un des atouts majeurs de notre nouveau contrat Kompoz qui propose des frais de gestion transparents et variables en fonction de l'allocation et parmi les plus bas du marché : 0,45%

par exemple pour un contrat 100% en unités de compte avec versements programmés quand les frais moyens de nos concurrents sont en moyenne de 0,70% !» déclare Marie-Stéphanie Hess, Directrice du Développement de Sicavonline et Wishizz.



Sicavonline est un prestataire de services d'investissement, courtier en assurance et intermédiaire en opérations de banque, filiale à 100 % d'Ageas France, l'entité française du grand groupe belge d'assurance Ageas.

Contact presse

Jérôme GOAER – 06 61 61 79 34 – j.goer@verbatee.com

KOMPOZ est un contrat d'assurance vie collectif assuré par Ageas France et commercialisé par Sicavonline, en tant que courtier en assurances. Le souscripteur du contrat KOMPOZ est l'association Personaliz Epargne Digitale.

SICAVONLINE, Société anonyme au capital de 4 000 008 euros Siège social : 50 place de l'Ellipse - CS 50053 - 92985 Paris La Défense Cedex - RCS de Nanterre n° 423 973 494 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 40423973494 Prestataire de Services d'Investissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 19253. Société de courtage en assurance et intermédiaire en opérations bancaires et services de paiement, inscrite à l'ORIAS sous le numéro 18001256, www.orias.fr.

Ageas France

Entreprise régie par le Code des assurances

Société anonyme au capital de 159 221 273,61 euros entièrement versé

Société d'assurance sur la vie SIREN : 352 191 167 - R.C.S. Nanterre 352 191 167

Siège social : Village 5 - 50 place de l'Ellipse - CS 30024 - 92985 Paris La Défense Cedex